



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/29
5 mars 2011

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-troisième réunion
Montréal, 4 – 8 avril 2011

PROPOSITION DE PROJET : ÉRYTHRÉE

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination finale des CFC (seconde tranche)

PNUE / ONUDI

PROJECT EVALUATION SHEET – MULTI-YEAR PROJECTS
Eritrea

(I) PROJECT TITLE	AGENCY
ODS phase out plan	UNEP, UNIDO

(II) LATEST ARTICLE 7 DATA (ODP Tonnes)					Year: 2009
CFC: 2.1	CTC: 0	Halons: 0	MB: 0	TCA: 0	

(III) LATEST COUNTRY PROGRAMME SECTORAL DATA (ODP Tonnes)											Year: 2009		
Substances	Aerosol	Foam	Halon	Refrigeration		Solvent	Process Agent	MDI	Lab Use	Methyl Bromide		Tobacco fluffing	Total Sector Consumption
				Manufacturing	Servicing					QPS	Non QPS		
CFC					2.1								2.1
CTC													0
Halons													0
Methyl Bromide													0
Others													0
TCA													0

(IV) PROJECT DATA				2008	2009	2010	2011	Total
Montreal Protocol Consumption Limits		CFC		6.2	6.2	0.		
		HAL		1.2	1.2	0.		
Maximum Allowable Consumption (ODP Tonnes)		CFC		4.2	4.2	0.		
		HAL		0.	0.	0.		
Project Costs (US\$)	UNEP	Project Costs		100,000.	70,000.			170,000.
		Support Costs		13,000.	9,100.			22,100.
	UNIDO	Project Costs		100,000.	75,000.			175,000.
		Support Costs		9,000.	6,750.			15,750.
Total Funds Approved in Principle (US\$)		Project Costs		200,000.	145,000.			345,000.
		Support Costs		22,000.	15,850.			37,850.
Total Funds Released by the ExCom (US\$)		Project Costs		200,000.	0.			200,000.
		Support Costs		22,000.	0.			22,000.
Total Funds Requested for Current Year (US\$)		Project Costs					145,000.	
		Support Costs					15,850.	

(V) SECRETARIAT'S RECOMMENDATION:	For individual consideration
--	-------------------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de l'Érythrée, le PNUE, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté pour examen par le Comité exécutif, à sa 63^e réunion, un rapport périodique sur la mise en oeuvre du premier programme de travail du plan de gestion de l'élimination finale des CFC (PGEF). Conformément à la décision 61/5 f), le PNUE a aussi présenté une demande de financement pour la seconde tranche, pour un montant total de 145 000 \$ US plus des coûts d'appui (70 000 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 9 100 \$ US pour le PNUE et 75 000 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 6 750 \$ US pour l'ONUDI).

Données générales

2. Le PGEF de l'Érythrée a été approuvé en principe par le Comité exécutif à sa 54^e réunion au montant de 345 000 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 22 100 \$ US pour le PNUE et de 15 750 \$ US pour l'ONUDI, afin d'éliminer complètement la consommation de CFC au pays avant 2010. À cette même réunion, le Comité exécutif a approuvé la première tranche de 200 000 \$ US plus des coûts d'appui (100 000 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 13 000 \$ US pour le PNUE et de 100 000 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 9 000 \$ US pour l'ONUDI) pour la mise en oeuvre du premier programme de travail.

Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche du PGEF

3. À la suite de l'approbation du PGEF par le Comité exécutif, l'Unité nationale d'ozone (UNO) a accordé la priorité au parachèvement du système d'autorisation du pays en ce qui a trait aux substances appauvrissant la couche d'ozone (PAO), une condition requise, en vertu de la décision 54/33, avant le décaissement du financement pour la mise en oeuvre du PGEF. De nombreux retards ont été subis lors de la finalisation de ce règlement, qui a finalement été approuvé le 28 août 2010, y compris le système d'autorisation et de contingentement. Ces renseignements ont été officiellement communiqués au Secrétariat de l'ozone.

4. Le rapport périodique a mentionné que, bien que le gouvernement de l'Érythrée ait amorcé ses activités pour la mise en oeuvre du PGEF pour cette période, aucune formation n'a eu lieu pour les techniciens en réfrigération, ni les agents de douane. Le rapport a indiqué que la première série d'ateliers de formation pour les agents de douane et les techniciens en entretien d'appareils de réfrigération sera terminée d'ici la fin de mars 2011. Les spécifications pour l'achat d'équipements avaient été définies, mais les équipements n'avaient pas encore été livrés au moment où le rapport périodique a été présenté. La livraison des équipements pour les ateliers de formation et le centre de formation est prévue d'ici avril 2011. Le programme incitatif pour les utilisateurs finals n'a pas encore été mis en route, et le centre de reconversion et de récupération attend toujours les équipements. Le rapport a indiqué que ces spécifications pour les équipements de récupération ont été achevées et leur livraison est prévue pour juin 2011.

5. Le rapport présenté a aussi indiqué qu'en février 2011, à partir du montant de 200 000 \$ US approuvé pour la première tranche, 153 500 \$ US avaient été décaissés ou engagés. Le solde de 46 000 \$ US sera décaissé d'ici la fin de l'année.

Plan d'action de la seconde tranche du PGEF

6. Le gouvernement de l'Érythrée s'est engagé à mettre en oeuvre les activités comprises dans le second programme de travail du PGEF : achèvement de la formation des techniciens en réfrigération et des agents de douane, et renforcement complet des centres de reconversion et mise en oeuvre du

programme incitatif en accélérant l'assistance pour déterminer les bénéficiaires potentiels pour la reconversion. Dans le cadre de cette tranche, le pays poursuivra aussi ses activités de sensibilisation du public et de communication des informations aux intéressés. La surveillance et la gestion de ces activités fait aussi partie de la seconde tranche du PGEF. Le gouvernement s'est aussi engagé à terminer la mise en oeuvre des activités du PGEF avant la présentation du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

7. La consommation de 2,1 tonnes PAO de CFC déclarée en 2009 par le gouvernement de l'Érythrée dans le cadre de l'Article 7 du Protocole était déjà inférieure au niveau admissible de 6,2 tonnes PAO tonnes pour cette année. Le Secrétariat a souligné que, bien que la consommation de 2009 soit toujours dans les limites des mesures de réglementation du Protocole de Montréal, il s'interroge sur la possibilité de non-conformité du pays en 2010. Le PNUE a assuré le Secrétariat que le gouvernement est au courant de la situation et qu'il a confiance que ses données de 2010 indiqueront qu'il a réalisé les objectifs d'élimination des CFC.

8. La première tranche du PGEF de l'Érythrée a été approuvée en avril 2008. En raison de l'imposition de la condition relative à l'approbation, le financement ne pouvait être décaissé tant que le pays n'avait pas déclaré au Secrétariat de l'ozone qu'il avait mis en place un système d'autorisation. Il y a donc eu des retards dans le décaissement des fonds au pays. Selon le PNUE, le pays n'a reçu les fonds qu'en février 2011.

9. Le Secrétariat a soulevé plusieurs problèmes avec le PNUE en ce qui a trait au rapport périodique sur la première tranche, en notant particulièrement le manque de progrès des activités. Le PNUE a répondu que, bien que les fonds n'aient pas été décaissés avant 2011, l'Unité nationale d'ozone avait commencé à mettre en oeuvre certaines des activités immédiatement après avoir reçu l'approbation de son système d'autorisation pour les PAO en août 2010 et utilisé à cette fin une avance de fonds par le gouvernement. Il a procédé à des cours pour les agents de douane et les techniciens en réfrigération en ce qui a trait aux activités du PGEF et convenu d'accélérer la mise en oeuvre des activités du PGEF, en visant comme date d'achèvement la fin du deuxième trimestre de 2011. Quant aux activités d'investissement, l'ONUDI a retenu durant la période les services d'un consultant national pour effectuer une étude de la consommation du secteur des CFC et dispensé des ateliers, y compris la détermination de centres possibles de formation, et passé en revue la liste des équipements requis. On a aussi procédé à un appel d'offres, lequel devrait se terminer d'ici la fin de mars 2011, la livraison des équipements étant attendue en mai et juin 2011.

10. En ce qui a trait au report du décaissement des fonds pendant la période, le Secrétariat a aussi demandé des explications sur la raison pour laquelle le rapport indique un décaissement de plus de 50 pour cent des fonds de la première tranche alors que ces fonds n'ont été décaissés qu'au début de la présente année. Le PNUE a indiqué que, bien que les fonds aient été décaissés tardivement, le gouvernement a avancé une partie du financement pour les activités initiales mentionnées ci-dessus, et que les décaissements déclarés comprennent donc des engagements pour couvrir les activités qui ont été effectuées depuis août 2010 et celles prévues pour mars 2011.

11. Le PNUE a fourni un plan de travail détaillé ainsi qu'un tableau budgétaire qui tient compte du solde des fonds de la tranche précédente ainsi que des fonds demandés à la présente réunion, afin de montrer un calendrier complet des décaissements en rapport avec les activités et le programme de travail

de 2011. Le Secrétariat a souligné que la demande pour la seconde tranche pour l'Érythrée est présentée conformément à la décision 61/5 f), et qu'elle est présentée pour examen individuel par le Comité, en tenant compte du retard dans la mise en oeuvre des activités du PGEF. Il a aussi souligné la situation particulière de l'Érythrée, qui est l'un des pays ayant ratifié très tardivement le Protocole de Montréal (mars 2005).

RECOMMANDATION

12. Le Secrétariat recommande que le Comité exécutif :
- a) Prenne note du rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche du plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) de l'Érythrée;
 - b) Prenne note du programme annuel de mise en oeuvre de 2011 et incite l'Érythrée à terminer le plus tôt possible les activités incluses dans la première tranche du PGEF;
 - c) Incite l'Érythrée à faire en sorte d'inclure les questions en rapport avec l'élimination des HCFC dans la mise en oeuvre des activités restantes du PGEF;
 - d) Juge s'il devrait approuver la seconde tranche du PGEF au montant de 145 000 \$ US plus des coûts d'appui, étant donné le manque de progrès dans la mise en oeuvre des activités de la première tranche.